

Dossier N°4 : ECLA – Transfert de la compétence PLUI

Sur ce dossier il nous apparaît effectivement important de débattre de la prise de compétence PLUI plutôt que de l'aspect procédural.

Un PLUI permettrait de faire **travailler ensemble, sur leur développement commun utilisant du foncier et en respectant les enjeux environnementaux, toutes les communes d'Ecla**. C'est une bonne chose et nous approuvons cette ouverture.

Seulement, comme vous l'avez dit, **il y a un risque de blocage et une opposition qui semblent se dessiner** du côté de bon nombre de communes et qui vont à priori faire échouer le projet de prise de compétence.

Alors pourquoi ce blocage ?

Deux raisons :

- La première c'est que les maires sont très attachés à cette compétence de bâtisseurs et on peut le comprendre.
- La seconde c'est qu'ils n'ont pas forcément confiance dans la relation avec la ville-centre. Ils ont peur de se faire imposer des règles qu'ils ne souhaitent pas.

L'enjeu de court terme n'est pas non plus prépondérant puisque le Scot et le PLH cadrent déjà beaucoup d'éléments de cohérence.

Nous voterons pour cette délibération par conviction mais nous vous demandons de tout faire pour que dès maintenant nous préparions avec Ecla la prochaine échéance de fin 2020 où la même question se posera. Merci.